

École des jeunes de la Faculté de musique

Règlements : Secteur Chant choral

Afin d'assurer un climat de répétition serein et agréable, les choristes s'engagent à respecter les règles suivantes :

1. Admission

Pour entrer au groupe des **Ménestrels**, l'enfant est accepté sans audition. Il doit aimer chanter, détenir une bonne capacité de concentration, et posséder des aptitudes à bien travailler en groupe. **Choeur des jeunes** : admission suivant une audition.

Une fois sélectionné pour un groupe, l'élève participe à une période de probation de quatre semaines. Par la suite, le chef évalue son intégration définitive au sein du groupe. Dans le cas où l'essai n'est pas concluant, l'École facture seulement les frais d'inscription / audition et les quatre semaines de répétition.

2. Participation

En concordance avec les règlements généraux de l'École des jeunes, le jeune choriste doit participer au groupe en démontrant une attitude positive et en fournissant les efforts demandés, tant en classe qu'à la maison.

3. Travail

Les choristes doivent mémoriser et assimiler le travail fait en répétition pour la répétition suivante. **Choeur des jeunes** : les choristes doivent suivre le calendrier de travail et préparer la nouvelle musique pour la semaine suivante.

4. Assiduité

Deux absences par session sont permises. Le dépassement de ces deux absences peut entraîner une suspension pour le concert suivant.

La présence des choristes à chacun des concerts prévus au calendrier est obligatoire (de deux à cinq concerts par année, selon le groupe). Des répétitions intensives s'ajoutent au calendrier annuel.

Les dates des concerts et intensives sont données au début de chacune des sessions. Il est essentiel que les choristes notent à leur agenda ces différents rendez-vous et les éventuelles modifications lorsqu'elles se présentent.

La générale et la pré-générale sont obligatoires pour pouvoir participer au concert.

Certaines activités peuvent s'ajouter au fil de l'année, si la disponibilité des choristes le permet.

5. Ponctualité

La ponctualité aux répétitions est primordiale : les retards perturbent le bon déroulement des répétitions et du travail.

6. Tenue de concert

Les choristes doivent avoir dans leur garde-robe la tenue exigée pour les concerts. **Pour tous** : des souliers noirs et des pantalons/jupe/collants noirs. **Ménestrels**: haut de couleur vive et unie. **Choeur des jeunes** : chemise blanche à manches longues, haut noir à manches longues et foulard de couleur unie.

Le non-respect de l'une ou l'autre des conditions ci-haut mentionnées pourrait entraîner la suspension de l'élève.